



## Description du produit

Purity® D est une formule hautement active à base de charbon décontaminant, de protéines d'origine végétale, de silicates d'alumine et d'écorces de levures.

Produit conforme au règlement de la Commission européenne N° 934/2019 relatif aux pratiques œnologiques. L'utilisateur doit s'assurer du respect des réglementations nationales. La pureté et la qualité du produit sont testées en laboratoire.

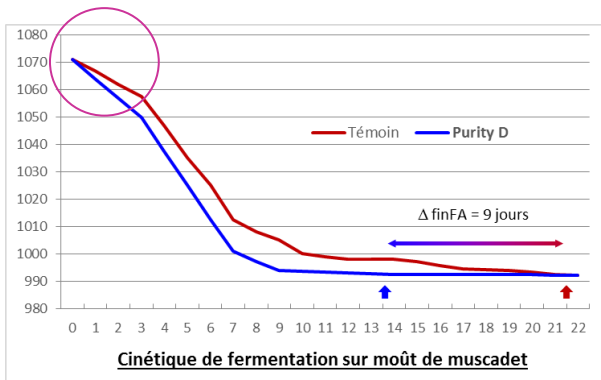
Grâce à sa capacité d'absorption sélective des composés néfastes pour le métabolisme levurien, Purity® D est l'outil idéal pour la préparation des moûts avant fermentation :

- Sécurisation de l'implantation du levain,
- Raccourcissement de la phase de latence
- Optimisation de la cinétique de fermentation
- Renforcement de l'activité des levures en fin de fermentation
- Amplification des performances aromatiques des levures

Par son action sur le moût, Purity® D entraîne une réduction intense des résidus de produits de traitement de la vigne dans les vins finis. Purity® D est utilisable en vinification biologique.

### Fermentations comparatives d'un moût issu d'une vigne ayant subi un traitement phytosanitaire tardif.

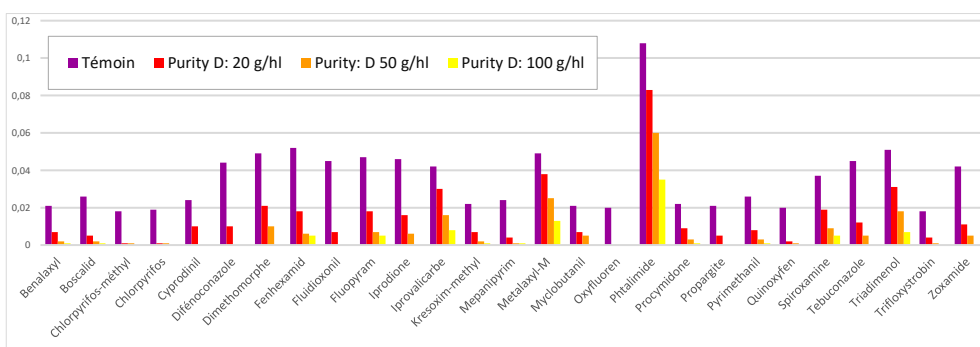
Modalité "Purity® D" : 50 g/hl avant départ en fermentation



#### Modalité "Purity® D" :

- Vitesse de départ en fermentation 2 fois plus rapide que le témoin.
- Dégradation rapide et complète des sucres en phase finale.

### Traitement d'un moût de raisin dopé avec les principaux produits phytosanitaires (27 molécules)



**Purity® D** : réduction de 67 à 94 % selon dosage.

Le dosage (HPLC) a été effectué après traitement (3 doses de Purity® D + témoin non traité) et décantage pendant 12 heures.



# Purity® D

Assainissement des moûts

## Dosage

Délayer la dose de Purity® D dans 10 fois son poids d'eau ou de moût, puis verser la suspension dans la cuve à traiter et pratiquer un remontage d'homogénéisation.

- Vinification en blanc et en rosé : incorporation au moût avant débourbage.
- Vinification en rouge : incorporation à l'encuvage de la vendange.

Doses moyennes d'emploi : 30 à 50 g par hl de moût (jusqu'à 100 g/hl sur moût issu de vendange traitée intensivement et/ou tardivement).

Dose limite d'emploi : 200 g/hl.

## Conservation

Stocker dans un local frais, sec et à l'abri des odeurs. Refermer immédiatement les emballages entamés.

**ERBSLÖH**  
Fortschritt macht Zukunft®

ERBSLÖH Geisenheim GmbH • Erbslöhstraße 1 • 65366 Geisenheim, Germany  
Tel.: +49 6722 708-0 • Fax: +49 6722 6098 • info@erbsloeh.com • www.erbsloeh.com

Les présentes recommandations s'appliquent à l'utilisation du produit en tant qu'auxiliaire technologique ou additif dans le cadre d'une bonne pratique de production. Seule cette utilisation peut participer à la sécurité du produit final. Toutefois, nos fiches techniques sont basées sur nos connaissances et notre expérience actuelles et n'apportent que des informations générales sur nos produits. En raison des traitements préliminaires non connus et compte tenu des imprévus liés aux produits naturels à traiter, toutes les données sont fournies sans garantie et notre responsabilité ne sera pas engagée. Le respect des lois et règlements quant à l'utilisation de nos produits relève de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les informations sont sujettes à changement sans préavis. Nos conditions générales de ventes s'appliquent, se référer à [www.erbsloeh.com](http://www.erbsloeh.com).  
Version 002 - 10/2019 RL - imprimé le 28/10/2019